



INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



Maison de l'eau du Val d'Adour

Site naturel de Jû-Belloc-Hères-Castelnaud

APPEL À PROJET

UTILISATION DES BÂTIMENTS POUR UNE NOUVELLE ACTIVITÉ EN LIEN AVEC LE SITE NATUREL ET LA MAISON DE L'EAU

Juillet 2013

A. Rappel du contexte

1- L'Institution Adour propriétaire du site et des bâtiments :

L'Institution Adour est créée en 1978 par les départements du bassin de l'Adour : Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques pour un aménagement hydraulique cohérent et concerté.

L'institution Adour est un EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) comme d'autres établissements publics de même origine, ayant pour objectif de promouvoir un aménagement hydraulique du bassin dans le cadre d'un développement durable.

Ses missions statutaires sont : la protection contre les crues et les érosions, l'augmentation et la gestion des ressources en eau, la gestion des espaces naturels sensibles ainsi que la lutte contre les pollutions.

De plus, l'évolution du contexte législatif (loi sur l'eau, Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Adour-Garonne, Directive Cadre Européenne) a demandé à l'Institution une implication toujours plus adaptée sur différents secteurs qui sont :

- la maîtrise des ouvrages et des opérations d'intérêt interdépartemental ;
- la coordination des actions de gestion et d'aménagement des eaux du bassin ;
- la prise en compte des risques d'inondations et des espaces naturels sensibles dans les dynamiques de développement local.

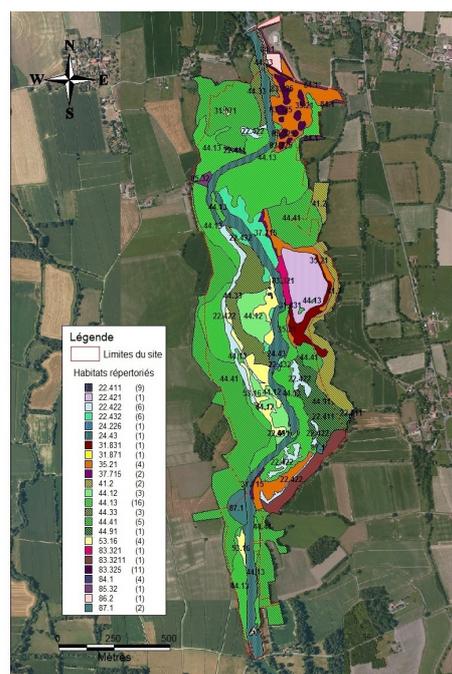
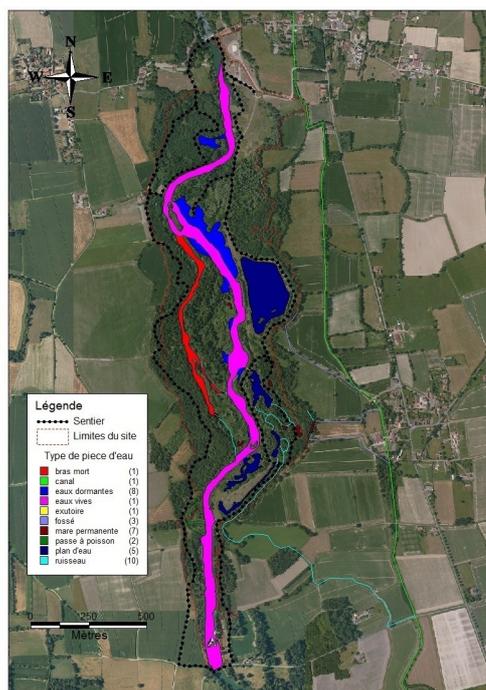
Les interventions de l'Institution Adour sur le site de Jû-Belloc s'inscrivent de manière transversale dans l'ensemble de ces missions et actions.

2- Présentation du site naturel de Jû-Belloc-Hères-Castelnaud

Le site est situé sur la partie nord de la vallée sous-pyrénéenne de l'Adour, appelée plaine de l'Adour, sur les communes de Hères, Jû-Belloc et Castelnaud-Rivière-Basse.

L'exploitation du site depuis 1953 a généré de nombreux bassins plus ou moins interconnectés entre eux, avec l'Adour ou encore avec des canaux appartenant au réseau de l'Alaric. Le tracé de l'Adour représente 2,5 km de long sur le site entre le seuil de Hères et le pont de Jû-Belloc, représentant une surface de 77 ha répartie entre l'Institution Adour (75,8 ha) et la commune de Jû-Belloc (1,2 ha).

Le site a fait l'objet de nombreuses études (Géodes en 1998, Biotope en 2000), afin de définir les modalités de gestion de cet espace.



3- Pourquoi le site de Jû-Belloc-Hères-Castelnaud ?

Il est au cœur du Pays du Val d'Adour, situé dans le Gers et les Hautes-Pyrénées et proche des Pyrénées-Atlantiques ;

Au niveau environnemental, le site se distingue par la diversité de ses milieux d'un point de vue faunistique, floristique, hydraulique et écologique. La diversité des espèces et des habitats en fait un site remarquable classé par ailleurs en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique).

Une disponibilité de plusieurs bâtiments agricoles, de stockage, etc.

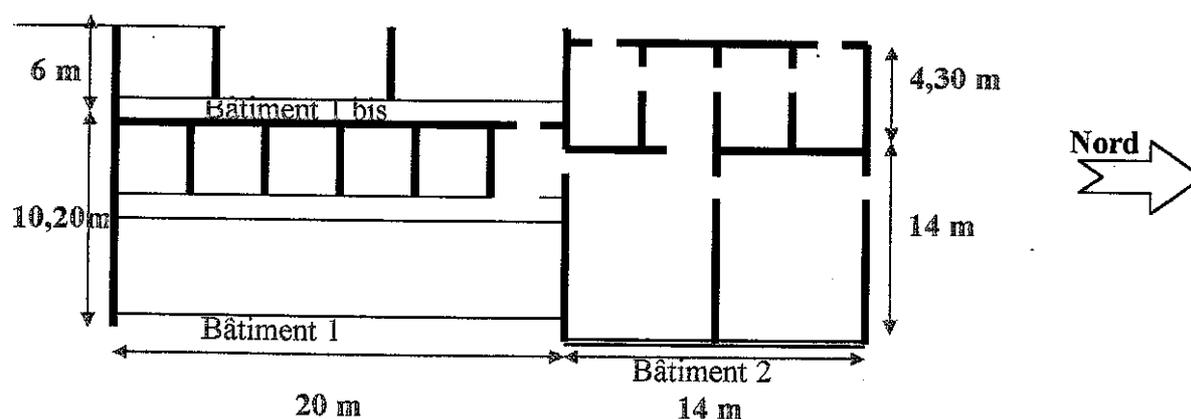
La Maison de l'eau du Val d'Adour déjà bien implantée sur le site et bénéficiant d'un bon réseau de partenaires.

B. Le lieu

1- Les bâtiments

Ils étaient occupés par une agricultrice, Véronique Berraute, qui en tant qu'éleveuse d'ânes des Pyrénées, avait monté « La Flânerie ». Elle a notamment aménagé des box et un étage pour stocker le foin et la paille. Elle a également balisé plusieurs parcours de randonnée.

a) Dimensions des bâtiments



b) Photos des bâtiments



C. L'appel à projet

La Flânerie ayant cessé son activité au 31 décembre dernier, les bâtiments qu'elle occupait sont disponibles à compter du 1^{er} juillet prochain.

L'Institution Adour met à disposition ces bâtiments pour qu'une nouvelle activité voit le jour sur le site en lien étroit ou en parallèle des manifestations organisées par la Maison de l'eau.

1- Les atouts :

- 500 m² de bâtiments ;
- des espaces de pâture aménagés (barrières bois, clôture électrique) ;
- un site naturel de 100 ha ;
- la présence de la Maison de l'eau et de son réseau ;
- une position centrale dans le Val d'Adour et à proximité de trois départements (Hautes-Pyrénées, Gers et Pyrénées-Atlantiques) et non loin du département des Landes.

2- Les contraintes :

- un plan de gestion du site qui soumet les usages des acteurs en présence (promeneurs, pêcheurs, éleveurs, chasseurs, ...) au respect des milieux remarquables créés par le fleuve et par les activités humaines ;
- un site éloigné des centres urbains (1 heure de Tarbes et de Auch, 2 heures de Toulouse) nécessitant un gros travail de communication et de développement.

3- Option 1

Le porteur de projet propose une nouvelle activité qui ne prend pas en compte le plan de gestion du site (entretien des cheminements, des milieux ouverts, de la signalétique, des palissades et cabanes d'observation, ...).

Il dispose toutefois des bâtiments et des espaces disponibles sur le site naturel dans le respect des préconisations du plan de gestion.

4- Option 2

Le porteur de projet propose une activité qui lui permet également d'assurer l'entretien du site.

D. Précisions

1- Délais

Toutes les propositions seront examinées à compter de ce jour jusqu'au 18 octobre 2013.

2- Visite du site et des bâtiments

Sur rendez-vous.

3- Contact

Gwenaël Chaudron coordinateur Maison de l'eau et Jessica Duval 05 62 08 35 98.

maisondeleau@institution-adour.fr